



VENTILATION

CHECK-LIST POUR UN SYSTÈME DE VENTILATION DÉJÀ EN PLACE

Les bonnes pratiques pour un système de ventilation déjà en place

1. Êtes-vous en conformité ?	Oui	Non	NSP
Le dossier d'installation de votre système de ventilation comprend :			
» La notice d'instruction du fournisseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
» La consigne d'utilisation, rédigée par vous-même	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
» Les valeurs de référence, les mesures de débits et de pressions d'air réalisées par l'installateur ou par l'organisme de contrôle...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La maintenance du système est réalisée tous les ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le nombre de machines en marche est en adéquation avec le débit défini pour l'ensemble du réseau de ventilation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le nombre de machines est-il identique depuis la mise place du réseau de ventilation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. En pratique			
L'aspiration au poste est utilisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'aspiration est reliée au démarrage de la machine (ex : commande numérique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le captage en place englobe l'ensemble des polluants émis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les gaines de transport sont-elles en bon état (pas de scotch, de fissures)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Nettoyage et propreté			
Le poste est-il propre (pas de poussières au poste et au sol)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La soufflette ou le balai ne sont jamais utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu non ou ne sait pas à l'une des questions, il est nécessaire de vous informer ou de mettre en place une action corrective.

N'hésitez pas à contacter votre Service de santé au travail.